

SNALC

Écoles ▶ Collèges ▶ Lycées ▶ Supérieur

n°2 - mars 2014

www.snalc.fr

SNALC – 4, rue de Trévisse – 75009 PARIS
Tél. : 01 47 70 00 55

Sommaire

- 1 ■ ÉDITORIAL
Trois syndicats dans l'enseignement privé sous contrat ?
- 2 ■ La rentrée le 29 août ?
Informations Professionnelles
- 3 ■ Pondération,
Première chaire :
ce qui devrait changer en 2015
■ La hors classe
- 4 ■ Métier et statuts
Qui nous a vraiment défendus ?
■ Le SNALC-FGAF, le seul à s'être battu jusqu'au bout
- 5 ■ Bulletin d'adhésion
- 7 ■ Responsables académiques

Le SNALC-FGAF est un syndicat réactif et participatif. Remplissez notre formulaire, et vous serez contacté(e) par nos responsables dans les plus brefs délais :

Cliquez :



Flashez :

Contactez : prive@snalc.fr

LA LETTRE D'INFORMATION Enseignement privé sous contrat

Trois syndicats dans l'enseignement privé sous contrat ?



Nous venons d'apprendre qu'un directeur d'établissement privé sous contrat prétend refuser à notre délégué local d'entrer dans « son » établissement, d'y afficher sur le panneau syndical et de distribuer de la documentation syndicale dans les casiers des collègues au motif qu'il ne connaît que trois syndicats dans l'enseignement privé, soient la CFDT, la CFTC et le SPELC. Pourtant, il y en a d'autres (CGT, Solidaires, FO, CGC, UNSA) parmi lesquels le SNALC-FGAF propose désormais ses services et ses idéaux.

Pourquoi ces trois, et seulement eux ?

Non seulement cette posture est contraire au droit syndical, d'autant plus que l'établissement privé concerné est sous contrat avec l'Etat, mais encore cela laisse supposer que les trois syndicats retenus par ce directeur seraient les bienvenus, à l'exclusion des autres. Pourquoi ? En vertu d'arrangements réciproques et d'ententes bien installées ? Qu'en pensez-vous ?

Le SNALC-FGAF, fondé en 1905, ne reçoit aucune subvention, contrairement à TOUS LES AUTRES SYNDICATS cités plus haut, ne rend de comptes qu'à ses adhérents et jouit d'une entière liberté – dans le cadre de la réglementation qu'il respecte et qu'il tient à voir respectée.

La liberté de ne pas se syndiquer comme celle de se syndiquer selon ses préférences est applicable aussi à l'enseignement privé sous contrat. Prétendre le contraire relève de la mauvaise foi, du mépris des personnels et certainement aussi d'une conception bien archaïque de la direction d'un établissement scolaire pourtant censé transmettre parmi d'autres valeurs celle du respect des engagements contractuels !

Le SNALC-FGAF repose actuellement la question au ministère en vue d'obtenir un nouvel arbitrage à ce sujet, c'est-à-dire en quelque sorte une piqure de rappel en direction des récalcitrants, et n'hésitera pas en faire usage autant que de besoin.

Hervé GARLET - Secrétaire national Enseignement Privé

La rentrée le 29 août ?

Mais quelle mouche étrange vient donc de piquer nos stratégies de l'agenda scolaire ?

Prétendre faire rentrer les personnels d'éducation le dernier vendredi du mois d'août est une **aberration**. La dernière semaine d'août a l'avantage d'être moins coûteuse en termes d'hôtellerie, ce qui n'est pas négligeable pour des professeurs parmi les plus mal payés d'Europe, elle est souvent vécue comme la dernière plage de repos avant la reprise, et l'entamer ainsi porterait tort à l'industrie des loisirs (qui aura certainement le dernier mot !) ainsi qu'au moral des personnels : non seulement le pouvoir d'achat est rabaissé mais maintenant aussi le mois d'août ! Heureusement pour les collègues de l'enseignement privé, le directeur a toute liberté pour aménager l'année scolaire pourvu qu'il respecte la fameuse règle des 36 semaines. Il peut donc prévoir de rentrer le lundi 1^{er} septembre. Certes, il reste cette non moins fameuse obligation des 7 heures supplémentaires dites « Journée de solidarité » hors la présence des élèves, mais aucun directeur sensé ne saurait l'imposer au mois d'août !

Au sujet des 36 semaines, le SNALC-FGAF a proposé récemment de passer à 35 semaines obligatoires :

- beaucoup de familles ne respectent pas l'obligation de présence en fin d'année scolaire parce que nombre de professeurs n'assurent plus leurs cours en raison des examens écrits qu'ils surveillent, des corrections qu'ils doivent assurer en temps imparti, des épreuves orales et enfin des jurys ;
- la notion de semaine entière est parfois difficile à respecter et a déjà donné lieu à des contradictions dans l'application du rythme 7 semaines de classe et 2 semaines de vacances avec tentatives de coupures en cours de semaine (mais comme les locations vont le plus souvent de samedi à samedi, cet argument l'a visiblement emporté) ;
- réduire officiellement la durée totale impliquerait et justifierait un minimum de ménage officiel dans les programmes bien souvent trop ambitieux. ■

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES



Michèle HOUEL
Vice-Présidente

Il est capital de disposer d'informations fiables.

➤ Vous avez déjà pu constater par vous-même dans les médias que l'actualité de l'Éducation nationale est très riche en ce moment, et que la **désinformation** va parfois bon train : le SNALC réagit toujours rapidement, et vous pouvez consulter nos communiqués de presse en ligne sur notre site national www.snalc.fr :

- pré-rentrée fixée le **29 août** :
le SNALC dépose un **préavis de grève**,
- **désinformation massive** qui accompagne « la journée de retrait de l'école » en faisant circuler des bruits plus que délirants :
le SNALC met les points sur les i pour défendre les personnels,
- annonce du **gel des promotions** des fonctionnaires :
le SNALC demande la **transparence**,
- **fatigue** excessive et **difficultés** croissantes du métier :
le SNALC demande la **reconnaissance du syndrome d'épuisement** comme maladie professionnelle.

➤ *Les négociations qui se déroulent actuellement au ministère de l'Éducation nationale, portant sur le devenir de la profession et la réécriture de nos statuts et missions, sont sans conteste les éléments les plus importants : le SNALC y est bien sûr représenté et fait entendre sa voix.* Vous trouverez à la fin de cette lettre les grandes lignes de ces négociations, nous vous conseillons de les lire afin de ne pas vous laisser influencer par les tenants de l'**inertie** et de la **désinformation**. Le SNALC analyse lucidement les avantages et inconvénients de la situation et fait des propositions d'amendements pour tenter de pallier les écueils. Il est parfois le seul à le faire.

**Vous souhaitez nous consulter
et nous faire part de vos suggestions**

un lien : <http://www.oxiforms.com/?9xWnM>

Voici maintenant des informations relatives aux **modifications** qui se profilent dans notre métier. Vous trouverez ensuite un rappel des modalités **d'accès à la hors classe**, sujet de préoccupation important

pour nombre de collègues dans le contexte général de **baisse du pouvoir d'achat** et de **gel du point d'indice**, et enfin des précisions bien utiles sur les négociations en cours.

1 - Pondération, Première chaire : ce qui devrait changer en 2015

Actuellement, les professeurs bénéficient d'une heure de décharge horaire pour 6h d'enseignement en classes non parallèles du cycle terminal.

Le nouveau système pondère **l'ensemble des heures** (cours, accompagnement personnalisé, TP, TD, etc.) effectuées en

cycle terminal avec un coefficient de 1,1 (1h faite est comptée 1,1 dans le temps de service, jusqu'à un maximum d'une heure). **La mention des classes parallèles disparaît.**

Les collègues devront donc veiller lors de leur répartition de service à prendre en compte ce nouveau système afin que chacun en bénéficie au maximum.

Le SNALC a demandé que la pondération soit portée à 1,2 afin qu'aucun collègue ne soit perdant (par exemple, un collègue de lettres enseignant 6h en 1^{ère} L perdra 0,4 heure). **Le SNES-FSU, lui, a acté la mesure telle quelle.** ■

2 - La hors classe

Elle a été créée en 1989, dans le cadre du plan Jospin. Le 7^{ème} échelon a été créé à la rentrée 1996. Peuvent accéder à la HCL les agents ayant atteint le 7^{ème} échelon (**certifiés**) de la classe normale **au 31 août** de l'année scolaire en cours, y compris ceux qui sont stagiaires dans un autre corps. Les personnels concernés doivent être en **position d'activité**.

Il n'y a plus d'appel à candidature : tous les personnels ayant droit voient leur situation examinée lors de la commission chargée de statuer sur l'accès à la HCL. La constitution des dossiers se fait exclusivement par l'outil de gestion internet dénommé « i-prof ». Nous vous conseillons donc de vérifier l'exactitude des éléments de votre situation administrative et professionnelle qui figurent dans ce dossier informatisé, de l'actualiser et de l'enrichir en y faisant figurer tout élément « valorisant » : parcours d'enseignement, formations et compétences, activités professionnelles...

Agrégés : le barème est national (cette particularité sera traitée en détails dans la prochaine lettre électronique). Les

promotions sont attribuées en CAPN, sur un contingent national.

Autres corps, dits à gestion déconcentrée : le barème est académique.

En l'absence de tout barème national, veuillez donc consulter les commissaires paritaires certifiés du SNALC dans votre académie pour savoir quelles sont les modalités fixées par le recteur.

En effet, la note de service du 8 décembre 2004 a profondément modifié les modalités d'accès à la hors classe en :

- supprimant l'appel à candidature, ce qui a considérablement accru le nombre de dossiers à examiner,
- demandant à chaque recteur de fixer son barème académique, ce qui occasionne **une grande inégalité de traitement** d'une académie à l'autre,
- instaurant des critères **d'implication et d'investissement** dans la vie de

l'établissement évalués par les chefs d'établissement, porte ouverte vers l'arbitraire et les dérives,

- faisant évaluer par les corps d'inspection, parfois avec un barème excessif, **le mérite individuel** des professeurs, mérite déjà pris en compte par la notation pédagogique.

Le SNALC demande le retour à un barème national, seule garantie d'équité pour tous, et une évaluation du mérite, de l'expérience et de l'investissement professionnels fondée sur des critères nationaux transparents, dans le strict cadre des obligations professionnelles statutaires des professeurs.

Les possibilités d'avancement dépendent de **la répartition du contingent national entre les académies** : il est calculé sur le ratio promu/promouvables et représente environ 7% du corps. Le SNALC demande qu'il soit au moins égal à 20% du corps. ■

3 - Métier et statuts :

Qui nous a vraiment défendus ?

Le 12 février dernier a eu lieu la dernière réunion de négociation sur les métiers des professeurs du second degré, qui vise à aboutir à une réécriture des décrets de 1950.

Fallait-il réécrire les décrets de 1950 ?

Les propositions du ministère présentent de très nombreux points positifs qu'il serait suicidaire de nier. Rappelons que les décrets de 1950, que d'aucuns ont complètement mythifiés, sont en fait très fragiles : ils constituent un cadre complètement dérogatoire au cadre général,

car ils couvrent de nombreuses situations qui n'existent plus, et ne disent rien de disciplines et de tâches qui n'existaient pas à l'époque. En réalité, il s'est instauré une forme de « droit coutumier », fondé sur l'habitude plutôt que sur la lettre du texte. Autant dire que quiconque de mal intentionné qui voudrait subitement attaquer nos statuts aurait un boulevard juridique qui s'ouvrirait devant lui. Ceux qui prétendent vous défendre sur le seul mot d'ordre de « pas-touche-aux-décrets-de-50 » préparent en fait votre enterrement demain, sachez-le. Les nouveaux textes s'inscrivent dans le cadre

législatif général, prennent en compte l'ensemble des disciplines et des tâches des professeurs, et seront juridiquement inattaquables.

Pour autant, il ne s'agissait pas de réécrire n'importe comment. Le SNALC-FGAF, loin des rumeurs propagées par certains (sur l'« annualisation » des services, sur la « territorialisation » du métier, sur le spectre de la « bivalence »), a œuvré sur les textes et négocié pied à pied pour les rendre conformes à nos attentes et pour obtenir toutes les garanties.

Il faut donc le dire clairement :

- nos maxima de service hebdomadaire sont maintenus (c'est écrit !),
- tous nos statuts nationaux (dont celui d'agrégé) sont conservés,
- la monovalence est réaffirmée, et même plus fortement qu'auparavant (ainsi il est clairement écrit que l'on ne pourra faire un complément de service dans une autre discipline que sur la base du volontariat),
- professeurs de Physique-Chimie et de SVT, notre heure de vaisselle est maintenue,
- professeurs de toutes les disciplines, on nous rémunérera enfin pour notre travail de coordination,
- enfin, pour ceux d'entre nous qui travaillons souvent en groupes à faibles effectifs, la majoration d'une heure est supprimée.

Le SNALC-FGAF, le seul à s'être battu jusqu'au bout



Jean-Rémi GIRARD
Secrétaire national à la pédagogie

Tableau idyllique, alors ? Pas exactement. L'action d'un syndicat, selon nous, est de défendre les intérêts matériels et moraux de tous les personnels, et c'est ce que nous avons fait. Car si de nombreux collègues vont bénéficier du nouveau système de pondération (voir encadré), certains vont y perdre. Et c'est pourquoi le SNALC-FGAF a porté

des revendications fortes (voir communiqué du 12 février sur le site national) et des demandes précises, ce qu'il a été le seul à faire ! Pour information, sur la question de la pondération, le SNES-FSU a déclaré avoir « l'ambition que personne n'y perde », mais qu'on y verrait « plus clair après avoir appliqué la nouvelle disposition » ! Étrange conception de la négociation où l'on accepte la perte de pouvoir d'achat a priori pour éventuellement la signaler une fois le texte gravé dans le marbre !

Désormais, chacun doit choisir entre trois conceptions du syndicalisme :

- un syndicalisme d'opposition permanente et totale à tout et n'importe quoi et qui n'obtient et n'obtiendra jamais rien pour les collègues. Afficher son refus systématique sans jamais mettre les mains dans le cambouis et en recourant régulièrement à la grève perlée n'a jamais permis de défendre les collègues ; nous le voyons depuis 40 ans ;
- un syndicalisme de cogestion qui fait passer les intérêts des collègues après ceux du syndicat, et qui tient un double discours pour faire croire aux professeurs qu'ils sont défendus ;
- un syndicalisme de proposition et de protection, qui se bat sur chaque mot, sur chaque virgule, qui défend les conditions de travail et le salaire de chaque professeur, qui reconnaît les améliorations mais fait tout pour combattre les dégradations. **Seul le SNALC-FGAF pratique aujourd'hui ce syndicalisme. Il faut qu'enfin vous le sachiez.**

ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PÉNALES COMPRISSES :

agressions, diffamation, harcèlement, outrage, attaques nominatives sur le net...

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine Universitaire, la défense pénale et les conseils juridiques gratuits de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) dans le cadre de vos activités professionnelles et syndicales.

Soit une économie d'environ 30 euros incluse, contrairement à ce qui se fait ailleurs, dans votre cotisation

ACADÉMIE DE

Adhésion Renouvellement

Madame Mademoiselle Monsieur

NOM USUEL

Née PRÉNOM

Date de naissance

Adresse

CP Ville

Tél. fixe

Mobile

Courriel

Je souhaite recevoir la Quinzaine Universitaire uniquement sous forme électronique.

CORPS DISCIPLINE

Cl norm Hcl Éch. Depuis le

Stagiaire TZR Enseignement privé s/c

CPGE PRAG PRCE STS Sections internationales

Chef de travaux Formateur IUFM CNED GRETA

Établissement d'exercice 2013/2014 code

Nom

Adresse

CP Ville

Cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être) délégué SNALC de votre établissement.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part.
La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II).

Je joins un règlement d'un montant total de € ➔ :

par prélèvement mensualisé reductible (voir verso)

par chèque(s) à l'ordre du SNALC (max. 3 chèques)

Date et Signature (indispensables) :

Éch.	À régler	Coût réel après impôts*	Pourquoi payer plus ?**	Éch.	À régler	Coût réel après impôts*	Pourquoi payer plus ?**
AGRÉGÉS Classe Normale				CERTIFIÉS, CPE, P-EPS, PLP Classe Normale			
4	190 €	64	197 €	4	160 €	54	172 €
5	200 €	68	212 €	5	170 €	58	177 €
6	210 €	71	225 €	6	180 €	61	185 €
7	220 €	75	238 €	7	190 €	64	196 €
8	230 €	78	252 €	8	200 €	68	209 €
9	235 €	80	268 €	9	210 €	71	225 €
10	245 €	83	287 €	10	220 €	75	243 €
11	250 €	85	297 €	11	230 €	78	257 €
AGRÉGÉS Hors Classe et CHAIRES SUP				CERTIFIÉS, CPE, P-EPS, PLP Hors Classe			
1 à 6	265 €	90	340 €	1 à 7	245 €	83	280 €

ÉTUDIANTS M1/M2	30 €
STAGIAIRES (90 euros de moyenne ailleurs, sans assurance !)	70 €
DISPONIBILITÉ, CONGÉ PARENTAL, Contractuels, Vacataires, M. A., Assistants Éducation, Adjointes administratifs (Adjaenes)	60 €
PROFESSEURS DES ÉCOLES, PERSONNELS ADMINISTRATIFS (sauf Adjaenes), SOCIAUX et de SANTÉ	90 €
RETRAITE, CLD, ATER	125 €
PEGC / CE EPS / Adjointes d'Enseignement	180 €

ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PÉNALES DE LA GMF COMPRISSES

AUTRES CATÉGORIES : nous contacter

* Coût réel après impôts : 66 % du montant de votre cotisation seront déduits de vos impôts (ou crédits si non imposable).

** Moyenne des 2 autres principaux syndicats nationaux du 2nd degré, sans protection juridique (soit environ une économie supplémentaire de 30 € incluse dans votre cotisation SNALC !).

Cotisation de base (cases bleutées) :

MI-TEMPS joindre obligatoirement l'arrêté : - 40 %

Autre temps partiel. CPA, congé formation : - 20 %

Sous Total S/T (arrondir à l'euro) : S/T = €

COUPLE avec : - 25% de S/T (- 25 % pour chaque membre du couple)

Adht OUTRE-MER/ETR (avion/sal. maj) : + 35 €

BI-ADMISSIBLE, Agrégé Hcl 2^e/3^e chevrons : + 7 €

Adhérent bienfaiteur (je soutiens le SNALC)

MONTANT À RÉGLER (arrondir à l'euro) : €

Cotisations 2013/2014

le prélèvement automatique

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité
(Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II)

Autorisation de Prélèvement

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.

NOM, PRÉNOM, ADRESSE du titulaire du compte à débiter

CP

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IBAN (27 caractères commençant par 2 lettres)

DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRES du titulaire du compte

Date :

Signature :

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR

675

ORGANISME CRÉANCIER Syndicat NATIONAL des Lycées et Collèges



4, rue de Trévisse – 75009 PARIS

NOM ET ADRESSE POSTALE de l'établissement teneur du compte à débiter

CP

Prière de compléter, dater et signer cette autorisation.

Ne pas oublier de **joindre un relevé d'identité**
bancaire, postal ou de caisse d'épargne !

Si vous choisissez d'adhérer par prélèvement mensualisé reconductible : remplissez datez et signez le **bulletin d'adhésion** au verso ainsi que l'**autorisation de prélèvement** ci-dessus, **accompagnée d'un RIB, d'un RIP ou d'un RICE**. Puis adressez le tout dès maintenant au SNALC-FGAF – 4, rue de Trévisse – 75009 PARIS,

Si votre adhésion nous parvient avant le 20 du mois, la cotisation sera prélevée le **dernier jour** de chaque mois, en autant de fois qu'il reste de mois avant juin (compris). Ainsi, une adhésion parvenue au SNALC :

- le 5 septembre, sera prélevée en 10 fois (du 30 septembre au 30 juin),
- le 22 mars, sera prélevée en 3 fois (du 30 avril au 30 juin).

Vous recevrez **en fin d'année scolaire** votre reçu fiscal. **Sauf avis contraire de votre part**, la cotisation sera tacitement renouvelée en 10 mensualités de septembre à juin au tarif en vigueur.



→ PUISSANT, EFFICACE

Avec 14 commissaires paritaires **nationaux** et plus de 260 commissaires paritaires académiques siégeant pour tous les corps, le SNALC-FGAF est le 2^e syndicat le plus représenté chez les professeurs du second degré, chez les PRAG et les PRCE.

→ INDÉPENDANT, HUMANISTE

Être SNALC, c'est d'abord être fermement convaincu que le politique et le syndical sont deux domaines distincts qui doivent le demeurer : l'indépendance à l'égard des partis politiques est la garantie de l'objectivité des jugements que le SNALC-FGAF porte sur la politique éducative. **Il est par ailleurs le seul syndicat aussi représentatif dont la confédération ne soit pas subventionnée par l'État...**

Conscient que l'avenir des élèves dépend pour beaucoup de la formation qui leur est donnée, le SNALC-FGAF, **syndicat humaniste**, revendique un enseignement de qualité centré sur la transmission des savoirs et des savoir-faire.

→ PROTECTEUR

Le SNALC-FGAF défend les intérêts matériels et moraux des personnels. Et en partenariat avec la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, **le SNALC est LE syndicat qui assure !**

Responsables académiques

ACADÉMIE	PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE	TRÉSORIER	DÉLÉGUÉ auprès du RECTORAT
AIX MARSEILLE	M. Thierry Tirabi - (Vice-Pdt) M. Gilbert Aguilar Tél 09.51.52.98.08 - 06.33.71.50.01 snalc.am@laposte.net	M. Marc Silanus snalc.am@laposte.net	SNALC - M. Didier Anastay - Les Fauvettes 181, rue Dr Cauvin - 13012 Marseille didier.anastay@9online.fr	M. Thierry Tirabi M. Gilbert Aguilar snalc.am@laposte.net
AMIENS	M. Martial Cloux - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64	M. Patrice Leloir 12, rue de l'abbaye - 80800 Marcelcave Patrice.leloir@wanadoo.fr	SNALC - M. Fleury 2, rue Vivaldi - 60300 Senlis p.fleury@snalc.fr - Tél 03.44.53.65.06	M. Philippe Trépage - Tél 09.73.82.67.93 14, rue Edmond Cavillon - 80270 Airaines philippe.trepage@dbmail.com
BESANÇON	Mme M. Houel - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalcfc@free.fr	Mme Sylvie Prévot snalc.besancon@gmail.com Tél 06.33.26.99.13	M. Gilles Chambaret 40, rue des Ecoles - 39000 Lons-le-Saunier Tél 03.84.24.73.87	Mme Michèle Houel (voir col. Présidente) Vice-Pdtte Mme A.-M. Marion - 06.09.64.37.93 anne-marie.marion@wanadoo.fr
BORDEAUX	Mme Marie-Thérèse Alonso 43, av. Galliéni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vpl@gmail.com	M. Thierry Claus Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vpl@gmail.com	M. Jean Bertrand Guillaumet - SNALC 109, rue Millière - 33000 Bordeaux	Mme Marie-Thérèse Alonso (voir col. Présidente)
CAEN	M. Henri Laville - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 06.33.92.09.61 - Fax 02.31.52.13.66	Mme Anne Parléani 25, rue Châteaubriand - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02 - snalc.sdl14@wanadoo.fr	SNALC - M. Patrick Buhot 10, rue Jules Verne - 14100 Lisieux Tél 02.31.63.60.49 - snalc.bn-tres14@orange.fr	M. Henri Laville (voir col. Président)
CLERMONT FERRAND	M. Jean-René Lanaret 15 ter, av. Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.69.04.05.11 - lanaret.jr@orange.fr	Mme Isabelle Defix - Tél 06.88.18.28.44 6, imp. du 4 septembre - 63800 Cournon d'Auvergne isalionel@orange.fr	Mme Nicole Duthon - Tél 06.75.94.22.16 9 bis, rte de Beauté - 63160 Billom im-n.duthon@wanadoo.fr	Mme Duthon (voir col. Trésorier) Mme Vautrin - Tél 04.73.30.84.84
CORSE	M. Lucien Barbolosi Tél 06.80.32.26.55	Mme Sylvie Chiariglione Fossi Village - 20137 Porto-Vecchio Tél 04.95.70.49.07 - 06.22.85.43.54	SNALC - M. André Agostini Les terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia Tél 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07	M. Pierre D. Ramacciotti - Tél 06.11.27.16.35 Mme R-Marie Biancardini - Tél 06.18.53.80.83
CRÉTEIL	M. Loïc Vatin - Tél 09.53.77.86.60 snalc.creteil@gmail.com - http://snalc.creteil.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu	Mme Marie-Hélène Burnouf 33, rue de Seine 75006 Paris	SNALC - Mme Damienne Vatin 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu damienne.vatin@free.fr	M. Emmanuel Protin Tél 06.17.82.23.05 - e.protin@snalc.fr
DIJON	Mme Françoise Morard 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc-dijon@wanadoo.fr	Mme Line Godefroy 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr	M. Bernard Thiébaud 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaud@wanadoo.fr	Mme Françoise Morard (voir col. Présidente) Maxime Reppert - Tél 06.60.96.07.25 maxime.reppert@gmail.com
GRENOBLE	Mme Isabelle Mathieu 10, rue Martin Luther King - 38400 Saint Martin d'Hères icm.mathieu@gmail.com - 06.72.88.53.20	M. Alexandre Froelicher alexandre.froelicher@gmail.com Tél 06.70.77.19.93	Mme Anne Mugnier a.mugnier_SNALC@aol.com Tél 06.13.63.89.46	(voir col. Présidente)
LILLE	M. Benoît Theunis - snalc.lille@orange.fr 6, rue de la Métairie - 59270 Méteren Tél-Fax 03.28.42.37.79	M. G. Petitberghien - Rés. Franklin - apt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net	Mme Rots - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr	M. Grégory Petitberghien (voir col. Secrétaire) Tél-Fax 03.20.07.69.08
LIMOGES	M. Frédéric Bajor - fbajor@gmail.com Le Mazoudon - 87240 Ambazac Tél 06.15.10.76.40	M. Olivier Jaulhac 50, av. du 6 ^e Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limousin@gmail.com	SNALC - M. Saillol 6, rue Monnet - 23000 Guéret	M. Oger (Vice-Pdt) - Tél 06.84.40.04.58 32, rue Krüger - Rés Athéna, app ^t 64 - 87100 Limoges ogrfrederic@orange.fr
LYON	M. Christophe Paterna - snalc-lyon@orange.fr 61, all. de la Font Bénite - 42155 Saint-Eger-sur-Roanne Tél 06.32.06.58.03	Mme Anne-Marie Le Gallo-Piteau 06.08.43.31.12 annemarie.lgp@wanadoo.fr	Mme Sylviane Arweiler 36, Avenue du château - 69003 Lyon 04.72.33.21.16 - arweiler.snalc@wanadoo.fr	Mme Sylviane Arweiler (voir col. Trésorière)
MONTPELLIER	M. Karim El Ouardi - 06.43.68.52.29 SNALC - Les Meravelles II, 16 imp. Antoni Tapies 66270 Le Soler - president.snalmontpellier@gmail.com	M. Vincent Clavel rue du Puits Descarses - 30190 Brignon v.clavel@yahoo.fr - 06.65.55.75.76	Mme Christine Begue 30, rue du Grenache - 66200 Latour Bas Elne	Mme Chantal Outrebon - Tél 06.84.28.78.02 coutrebon@voila.fr
NANCY METZ	Mme Elisabeth Exshaw - Tél 03.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr	Mme Anne Weiersmuller T-Fax 03.83.36.42.02 - snalc.lorraine@orange.fr 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	SNALC 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	Mme Anne Weiersmuller Tél. 06.76.40.93.19
NANTES	M. Hervé Réby - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecaochairs - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr	Mme Marie-Christine Ferrere 11, rue des Aubépines - 44980 S ^m Luce sur Loire snalc.nantes@orange.fr	SNALC 4, rue de Tréville - 75009 Paris	M. Hervé Réby (voir col. Président)
NICE	Mme Dany Courte - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.fr	Mme Françoise Tomaszuk Les Eglantiers n°20, rue Amiral Emeriau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr	SNALC - 396, av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus py.ambrosino@orange.fr	Mme Dany Courte (voir col. Présidente) Tél 06.83.51.36.08 - Fax 04.93.74.67.24
ORLÉANS TOURS	M. François Tessier - Tél 06.47.37.43.12 21 bis, rue George Sand - 18100 Vierzon presi-orleans@snalc.fr	M. Laurent Chéron - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleans@wanadoo.fr	SNALC - 6, rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21	M. Laurent Chéron (voir col. Secrétaire)
PARIS	Mme Fabienne Leloup fieloupsnalc@yahoo.fr Tél - 01.40.22.09.92 - 06.59.96.92.41	M. Gildas Le Roux gildas.le-roux@ac-paris.fr Tél - 07.70.43.98.05	M. Laurent Marconcini SNALC - 4, rue de Tréville - 75009 Paris	M. Frantz Johann von der Brügge Tél 01.47.70.00.55 snalc.fgaf.paris@free.fr
POITIERS	M. Toufic Kayal - toufickayal@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieuil l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35	M. Alain Roche 8, av. Louis Dognon - 79110 Chef-Boutonne Tél 05.49.29.76.91	Mlle Elodie Le Droucpeet 6, rue Youri Gagarine - 79000 Niort elodie.le-droucpeet@orange.fr	M. Toufic Kayal (voir col. Président)
REIMS	M. Albert-Jean Mougin snalc-reims@laposte.net SNALC-Reims - 4, rue de Tréville - 75009 Paris	Mme Marie-Françoise Barillot 20, rue Dominique - 10000 Troyes m.barillot@yahoo.fr - Tél 03.25.73.06.00	M. Thierry Koessler 12, place Hélène Boucher - 51100 Reims thierry.koessler@free.fr	(voir col. Secrétaire et Trésorier)
RENNES	M. Sébastien Robreau - snalc.22@gmail.com 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan Tél-Fax 02.96.78.15.43	M. Gaëtan Maléjacq - snalc.29@orange.fr 16, rte de la Haute Corniche - 29280 Plouzane Tél 09.64.09.65.16	M. Philippe Auriol - auriolphilippe17@yahoo.fr 19, rue Claude Monet - 22000 Saint-Brieuc Tél 09.64.10.65.17	Mme Brigitte Ayala - snalc.35@orange.fr Les Riáis - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94
LA RÉUNION	M. Pradel - snalc@snalc-reunion.com 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 0262.21.70.09 Fax 0262.21.73.55	M. Ph. Peyrat - phil.peyrat@orange.fr 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02	M. Patrick Hamel - SNALC 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis	M. Jérôme Motet 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.77.61.00
ROUEN	M. Thiell - snalcrrouen@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	M. Nicolas Rat - nicolas.rat@gmail.com 4, square Jean Monnet - 76240 Bonsecours Tél 09.51.80.55.41	SNALC - Mme de Bigault de Granrut 8, rue Jean Jaurès - 76170 Lillebonne Tél 02.35.31.89.01	M. Nicolas Rat (voir col. Secrétaire)
STRASBOURG	Mme Anne Spicher - Tél 03.88.82.99.58 11, rue J-Jacques Waltz - 67600 Sélestat snalc.alsace@wanadoo.fr	Mme Gabrielle Spicher 22, rue du Rhin - 67240 Bischwiller Tél 06.83.29.12.45	Mme Nathalie Sutter 20, rue Kirchloch - 67240 Schirrhein	M. Jacques Bollenot - Tél 06.73.15.47.24 M. Guy Hervé Westermann - Tél 03.89.25.53.24
TOULOUSE	M. J-F Berthelot - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95	M. Jean-Christophe Deydier jcdeydier@yahoo.fr Tél 06.15.73.50.76	Mme Marie-Hélène Piquemal 5, rue Bardou - apt. A61 - 31200 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr	Mme Sylvie Compte-Sastre - Tél 06.74.05.29.80 M. Florian Marty - Tél. 06.03.38.36.79
VERSAILLES	M. Frédéric Seitz - 06.95.16.17.92 4, rue de Tréville - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	Mme Anna Delmon - 06.95.33.13.45 4, rue de Tréville - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	M. Matthieu Poiré snalc.versailles@gmail.com	M. Frédéric Seitz (voir col. Président)
DÉTACHES ÉTRANGER OUTRE-MER	M. Frantz Johann von der Brügge 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutremer@snalc.fr	Mme Anna Delmon Tél - 01.47.70.00.55 4, rue de Tréville - 75009 Paris	SNALC Secteur Étranger Outre-Mer 4, rue de Tréville - 75009 Paris	M. Frantz Johann von der Brügge (voir col. Président)